

Le 13 janvier 2017

À tous les administrateurs de la  
Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie.

### **Convocation**

Vous êtes, par la présente, convoqués à une réunion des administrateurs qui sera tenue le **7 février 2017, à 10h00**, au bureau de **Protection Incendie Viking Inc., 3005 Pietfield, St-Laurent, QC.**

Cette réunion est convoquée par le président pour discussions et actions sur les affaires de la corporation.

1. Lecture et acceptation de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2016.
3. Affaires découlant du procès-verbal de la dernière assemblée.
  - a. FQAESC
  - b. NFPA 25
4. Résultats financiers au 31 décembre 2016 pour l'exercice en cours
5. Proposition de budget 2017
6. Divers.
  - a. Exposition 2017
  - b. Comité de mise en candidature
  - c.
7. Levé de l'assemblée



Richard Dalpé  
Secrétaire-Trésorier

**Corporation des Maîtres Entrepreneurs  
en Installations Contre l'Incendie**

694, rue Le Laboureur  
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com  
Tél. : 514 684-2666  
Sans frais : 1 866-996-2666  
**CMEICI.COM**

Le 7 février 2017

Une réunion des administrateurs de la Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie dans la province de Québec a été tenue, **mardi 7 février 2017**, à 10h<sup>00</sup>, au bureau Protection Incendie Viking Inc., 3005 Pietfield, St-Laurent, QC.

Étaient présents à cette assemblée

Marc Demers	Tyco Feu et Sécurité Intégrés
Maurice Lareau	Protection Incendie Viking Inc
Stéphane Massie	Vézina Assurances
Marc Turgeon	Protection Incendie Roberts Ltée
Richard Dalpé	Secrétaire de la corporation

Étaient absents à cette assemblée

Ron Cornelow	Gicleurs Modernes
Gilles Lafrance	Protection Incendie Idéal
Pierre Péloquin	Les Gicleurs Acme Ltée

L'assemblée a débuté à 10h00, sous la présidence de M. Maurice Lareau Président de la Corporation, qui a souhaité la bienvenue à tous et les a remerciés de leur présence.

**1. Lecture et acceptation de l'avis de convocation.**

Après lecture de l'avis de convocation, Monsieur Marc Demers propose son adoption, secondé par Monsieur Stéphane Massie et accepté à l'unanimité.

**2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2016.**

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, Monsieur Marc Turgeon propose leur adoption, secondé par Monsieur Stéphane Massie et le tout est accepté à l'unanimité.

Corporation des Maîtres Entrepreneurs  
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur  
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com  
Tél. : 514 684-2666  
Sans frais : 1 866-996-2666  
**CMEICI.COM**

### **3. Affaires découlant du procès-verbal des dernières assemblées**

#### **a. Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC)**

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal de la réunion du 8 décembre dernier. Vous trouverez à l'item 5 la situation pour le dossier des paiements rapides et à l'item 6 la situation dans le dossier de la révision des métiers.

On a également inclus une copie de l'analyse du métier faite par les vitriers.

#### **b. NFPA 25**

Suite à la demande de la dernière assemblée nous avons constaté que le site du CNPP ne mentionne aucune nouvelle version en français de cette publication.

#### **c. CASA**

Pour le congrès annuel de la CASA et de la NFSA à Las Vegas, le secrétaire devra faire parvenir rapidement les informations aux membres et les aviser qu'ils profitent du prix de membre de la CASA.

### **4. Résultats financiers au 31 décembre 2016**

M. Dalpé présente l'état des résultats au 31 décembre 2016.

- Les revenus de cotisations et des activités sont légèrement supérieurs aux prévisions.
- Les frais d'opérations sont contrôlés.
- Le revenu net avant revenu de placement est de \$498.
- Les revenus de placements font que le revenu net à la fin de l'exercice est d'environ \$35 608.

### **5. Proposition de budget 2017**

M. Dalpé dépose les prévisions budgétaires pour 2017. Ce dernier est basé sur un revenu de cotisations stable semblable à 2016. Les autres items seront également semblables et le revenu de placement a été basé sur un rendement de 3%.

Après discussions, le tout est accepté à l'unanimité et sera présenté à l'assemblée annuelle.

## 6. Divers.

### a. **Exposition 4 avril 2017**

M. Boudreau n'étant pas disponible, le conférencier retenu est M. Pierre Lavoie au cout de \$ \$4 350.

Il est décidé d'inviter les directeurs de la CASA pour l'occasion

### b. **Comité de mise en candidature**

Messieurs Marc Demers et Marc Turgeon sont proposés par M. Stéphane Massie pour former le comité de mise en candidature pour l'élection des directeurs qui aura lieu lors de la prochaine assemblée générale. Après discussion, le tout est accepté à l'unanimité

### c. **CASA**

Il est discuté de présenté la candidature du secrétaire trésorier de l'association pour être membre du conseil de la CASA si cela est possible. M. Lareau s'occupe de vérifier cette possibilité.

### d. **Négociation 2017**

Aucune nouvelle à date.

## 7. Levée de l'assemblée.

Aucune autre question n'ayant été apportée à l'attention des administrateurs, il est proposé par Monsieur Maurice Lareau, de lever l'assemblée à 11h00.

La date de la prochaine assemblée des directeurs est fixée le 6 juin 2017 à 10h00.



Maurice Lareau  
Président



Fédération Québécoise des Associations d'Entrepreneurs  
Spécialisés en Construction

**PROCÈS-VERBAL**  
**Jeudi 8 décembre 2016**  
**Restaurant Zibo, Anjou**

**Étaient présents :**

**Marc Bilodeau**  
**Claudette Carrier**  
**Germain Fillion**  
**Claude Pilon**  
**Caroline Rousseau**  
**Richard Dalpé**  
**Normand Thibodeau**

1. Mot de bienvenue

Le président monsieur Marc Bilodeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 16 h 17.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Marc Bilodeau procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par madame Claudette Carrier, appuyé par monsieur Germain Fillion et adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 28 septembre

Proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par monsieur Richard Dalpé et adopté à l'unanimité.

4. Rapport du Président du conseil d'administration

Monsieur Bilodeau mentionne que nous devons travailler ensemble pour atteindre nos objectifs pour nos membres et notre industrie. Monsieur Claude Pilon ajoute qu'il faut garder un esprit d'équipe.

5. Paiement rapide

Monsieur Bilodeau a été convoqué par le secrétariat du Conseil du trésor le 30 novembre dernier avec plusieurs acteurs de l'industrie. Monsieur Marc Bilodeau mentionne que la Fédération a été mentionnée plusieurs fois dans les discussions (rapport sur la coalition). De plus, il a constaté une volonté de plusieurs acteurs de vouloir changer les choses sur les enjeux de l'industrie par exemple :

plusieurs entités ont déjà mis des mécanismes en place pour harmoniser les procédures, des projets pilotent, les architectes ont aussi plusieurs problèmes...

#### 6. Révisions des métiers

Monsieur Marc Bilodeau explique que les associations n'ont pas toutes les mêmes problématiques. Par contre, on doit respecter les échéances et transmettre nos tableaux. Le conseil discute de ce dossier... On doit toujours tenir compte de 3 facteurs (efficience, sécurité et qualité). Monsieur Bilodeau fera parvenir un tableau pour aider dans la procédure.

Monsieur Claude Pilon présente le document : rencontre comités métiers / révision des métiers « vision construction 2020 ». Plusieurs discussions RBQ, CCQ... Un échéancier suivra pour l'avancement du dossier en 2017.

#### 7. RBQ

Monsieur Marc Bilodeau mentionne que ce dossier suit son cours.

#### 8. Bilan financier

Claudette Carrier présente les détails des factures impayées en lien avec les petits déjeuners. De plus elle présente les points saillants des états financiers en date du 31 octobre 2016.

#### 9. Varia

Monsieur Bilodeau propose que le souper soit payé par la Fédération pour l'implication du conseil d'administration. Adopté unanimement.

Madame Claudette Carrier demande si les associations ont une entreprise en mutuelle de prévention « solution santé et sécurité » comme partenaire, mais la plupart ont des ententes.

#### 10. Prochaines rencontres

Les prochaines réunions du CA se tiendront le 22 février, 10 mai (AGA), 13 septembre à 10 h et le 14 décembre à 16 h (souper de Noël)

#### 11. Levée de l'assemblée

Monsieur Claude Pilon propose la levée de l'Assemblée à 18 h 30, appuyé par monsieur Germain Fillion et adopté à l'unanimité.

## Juridictions des Métiers

### Tâches pour travaux d'intérieurs

Tâches	Décisions	Commentaires
1. Miroirs salle de bains	Partagée avec poseur de systèmes intérieurs et plombiers	L'installation de miroir de salle de bain peut être dangereuse pour un ouvrier ne connaissant pas les risque de manipulation de miroir, cependant, si des moulures périmétriques protège les chanfreins/coins, le miroir pourrait être installé par un plombier/poseur de système intérieur (ex: Produit Bobrick, ou produit de quincaillerie préassemblé (de manufacture)).
2. Miroirs architecturaux	Réservée aux vitriers	L'installation de miroir architectural peut être dangereuse pour un ouvrier ne connaissant pas les risque de manipulation de miroir, un bris de miroir peut être en relation avec des blessures probables pour le travailleur et/ou les usagers. La connaissance des méthodes d'installation, des surfaces, des produits (scellants) et des temps de cures est requise pour une installation conforme. Puisque les chainfreins ne sont pas protéger, les risques sont accrus et un vitrier de formation est nécessaire pour l'installation de ces miroirs. De plus, il s'agit de travaux sur mesure qui nécessitent des relevés au chantier, de la découpe, des percements et de l'assemblage précis. La connaissance des normes du métier est requise.
3. Pare-fumée	Réservée aux vitriers	Étant donné le principe spécialisé d'intallation de pare-fumée, afin de préserver la sécurité du public (éviter qu'il y ait chute des verres), une formation de vitrier est nécessaire pour l'installation de tel système. De plus, il s'agit de travaux sur mesure qui nécessitent relevé au chantier, percement, découpe pour respecter l'assemblage précis de ces verres.
4. Douche (incluant porte)		Justification : Selon les modèles et exigences des clients, des cloisons de douche peuvent avoir des dimensions et formes complexes nécessitant un ouvrier spécialisé pour manœuvrer le verre. De plus, cette installation doit rester sécuritaire et conforme puisque la sécurité du public est en relation direct avec l'installation de cloison et portes de douches. La connaissance des normes est requise.
4.1 6 mm d'épaisseur et moins	Partagée avec systèmes intérieurs, plombier, carrelers	Ne concerne que des "kits" prêts à poser ne nécessitant pas de relevé ni de découpe.
4.2 Plus de 6 mm	Réservée aux vitriers	Justification : Selon les modèles et exigences des clients, des cloisons de douche peuvent avoir des dimensions et formes complexes nécessitant un ouvrier spécialisé pour manœuvrer le verre. De plus, cette installation doit rester sécuritaire et conforme puisque la sécurité du public est en relation direct avec l'installation de cloison et portes de douches. La connaissance des normes est requise.
5. Divisions / Cloisons intérieurs		Justification : Afin d'assurer la bonne qualité d'exécution et la sécurité des usagers, la réalisation de ces tâches nécessite la compétence et les connaissances techniques respectant les règles de l'art du métier de vitrier et ce, à chacune des étapes. Les divisions/cloisons intérieurs doivent ce conformer à plusieurs norme et code veillant à respecter la sécurité du public. Des épaisseurs et qualité du verre doivent être respectées selon la configuration du niveau, la portée, la hauteur, les courbures et divers autres facteurs. Lors de la réalisation d'un mandat, le vitrier/entrepreneur spécialisé, agit souvent à titre de conseiller afin de respecter ces normes. Quant à l'installation spécifique, les ajustements de quincaillerie requiert des ouvriers spécialisés ayant des connaissances spécifiques des composantes et assemblages de systèmes complexes. Les qualités structurelles du verre et des assemblages sont en relation direct avec un assemblage conforme.
5.1 Cloisons structurales (ex : système Spyder) avec raidisseurs		
5.2 Cloisons d'aluminium incluant portes battantes, coulissantes, de verre.		
5.3 Entrée de verre	Réservée aux vitriers	
5.4 Vestibule		
6. Vitrage de porte (acier, bois)	Partagée avec charpentier-menuisier, monteur-assembleur (métaux ouvrés)	L'installation de vitrage à l'intérieur des portes pourraient être effectués en usine.
6.1 Vitrage de cadrage en acier / bois / aluminium et autres	Réservée aux vitriers	Justification : Il s'agit de travaux sur mesure qui nécessitent des relevés au chantier, de la découpe, perçage et de l'assemblage précis. La connaissance des normes du métier est requise. Comporte également des contraintes et particularités du verre tels que : caractéristiques reliées à la sécurité, conditions sanitaires, stores intégrés, plomb. De plus, l'installation sur mesure et la manipulation du matériaux (verre) nécessite des ouvriers spécialisés et formés. Aussi, l'installation des joints de silicone (à vocation structurelle, semi-structurelle, pare-fumée, pare-eau ou acoustique) nécessite un ouvrier spécialisé en vitrerie.
7. Garde-corps en verre structural et avec verre de remplissage	Réservée aux vitriers	Un entrepreneur spécialisé est nécessaire pour l'installation de tout ouvrage structurel et devant assurer la protection du public. Les normes reliées à la capacité d'un garde-corps à résister certaines charges sont complexes et nécessite des calculs et méthodes d'installation spécialisées. La prise de mesures, les percements, les épaisseurs des verres, les joints, les systèmes d'assemblage et d'ancrage ont un lien direct avec la sécurtié du public et l'installation de tels systèmes doit être faite selon des méthodes spécifiques et selon les règles de l'art. La compatibilité des produits, les températures que subissent les systèmes et autres variantes sont des facteurs que considère le vitrier spécialisé.

8.	Comptoirs et tablettes de verre	Partagée avec tous	Si l'installation de tel ouvrage ne nécessite pas de joints de silicone structurel ou d'installation à la triolyse sur chantier, des tablettes et comptoir peuvent être déposés par un autre quart de métier.
----	---------------------------------	--------------------	---

### *Juridictions des Métiers*

#### *Tâches pour travaux d'intérieurs*

<i>Tâches</i>	<i>Décisions</i>	<i>Commentaires</i>
9. Portes coulissantes et battantes commerciales (verre, aluminium); portes motorisées avec tous ses accessoires; portes de verre / aluminium de type "accordéon" (centre d'achats)	Réservée aux vitriers	Justification : Expertise technique requise, relevés précis, ajustements, compatibilité des différentes quincaillerie, étanchéité des systèmes à s'assurer, difficultés de manipulation des systèmes.
9.1 Quincaillerie	Le fournisseur de la porte	
10. Mur en verre décoratif de type : collé au mur; translucide; rétro éclairé; plafond de verre suspendu.	Réservée aux vitriers	L'installation de miroir architectural peut être dangereuse pour un ouvrier ne connaissant pas les risque de manipulation de miroir, un bris de miroir peut être en relation avec des blessures probables pour le travailleur et/ou les usagers. La connaissance des méthodes d'installation, des surfaces, des produits (scellants) et des temps de cures est requise pour une installation conforme. Puisque les chainfreins ne sont pas protéger, les risques sont accrus et un vitrier de formation est nécessaire pour l'installation de ces miroirs. De plus, il s'agit de travaux sur mesure qui nécessitent des relevés au chantier, de la découpe, des perçements et de
11. Plancher de verre; marches en verre, structure de verre	Réservée aux vitriers	Un entrepreneur spécialisé est nécessaire pour l'installation de tout ouvrage structurel et devant assurer la protection du public. Les normes reliées à la capacité d'un plancher de verre et de tout ouvrage de verres structurel à résister certaines charges sont complexes et nécessite des calculs et méthodes d'installation spécialisées. La précision des prises de mesures, les percements, les épaisseurs des verres, les joints, les systèmes d'assemblage et d'ancrage ont un lien direct avec la sécurtié du public et l'installation de tels systèmes doit être faite selon des méthodes spécifiques et selon les règles de l'art. La compatibilité des produits, les températures que subissent les systèmes et autres variantes sont des facteurs que considère le vitrier spécialisé.

### *Juridictions des Métiers*

#### *Tâches pour travaux d'extérieurs*

*Tâches*

*Décisions*

*Commentaires*

1.	Ancrages d'acier / béton	Partagée avec charpentier-menuisier (coffreur à béton) et monteur-assembleur	
2.	Éléments <b>fixés à la</b> structure et supports murs rideaux ( <b>attaches, raidisseurs, braquettes</b> )	Partagée avec charpentier-menuisier (coffreur à béton) et monteur-assembleur	
3.	Murs rideaux (toutes définitions)	Réservée aux vitriers	Att. Mur rideau d'acier (qui sert de structure) qui pourrait être demandé par les monteurs-assembleurs pour être partagé. Justification : Devrait être réservée aux vitriers en raison du verre, de l'étanchéité et de la continuité de l'enveloppe.  Justification : Pour assurer la qualité d'exécution, la performance et l'efficacité du système. La réalisation de ces tâches nécessite la compétence technique respectant les règles de l'art du métier de vitrier et ce à partir : la prise de mesure, les bons espacements, les types d'encrages requis, choix des matériaux / composantes, etc.
	Système STICK	Réservée aux vitriers	
	Système Pré-Vitré (Pre-glazed)	Réservée aux vitriers	
	Système Window wall	Réservée aux vitriers	
	Système Kit de fenestration (de type C.R. Laurence, acheté directement par l'entrepreneur général) incluant l'ensemble des composantes	Réservée aux vitriers	
3.1	Fenêtres fabriquées et pré-vitrées en usine en entier (Insert - Hybride / Aluminium) Pour projet dans partie 9	Partagée avec charpentier-menuisier	
3.2	Fenêtres installées et vitrées au chantier	Réservée aux vitriers	
4.	Tympan et "nez" de dalles	Partagée avec charpentier-menuisier (revêtement métallique)* système intérieur (isolation thermique) et ferblantier	
5.	Pare-soleil dans les murs rideaux	Réservée aux vitriers	Justification : Précision, étanchéité, cette tâche requiert les techniques des vitriers afin d'assurer la continuité et l'intégrité du mur rideau
6.	Pare-soleil indépendant (accroché)	Partagée avec tous	
7.	Parapet de toit	Partagée avec couvreur, charpentier-menuisier (Revêtement extérieur)* et ferblantier	
8.	Balcon / Rampe avec verre structural et verre de remplissage	Réservée aux vitriers	

### *Juridictions des Métiers*

#### *Tâches pour travaux d'extérieurs*

<i>Tâches</i>	<i>Décisions</i>	<i>Commentaires</i>
9. Revêtement métallique	Partagée avec charpentier-menuisier (Revêtement métallique)* ferblantier	
9.1 Membrane murs	Partagée avec charpentier-menuisier (Revêtement métallique)* système intérieur (isolation thermique)	Argumentaire à développer pour garder la possibilité de faire ses travaux (partagée). Les ferblantiers risquent d'exiger l'exclusivité de cette tâche. Il y a des endroits critiques assurant l'intégrité du mur et sa performance devant être réalisées par des vitriers
9.2 Z-Bar, laine	Partagée avec systèmes-intérieurs (isolation thermique)* ferblantier et charpentier-menuisier	
10. Lanterneaux		
10.1 En acrylique	Partagée avec couvreur	

10.2	En verre	Réservée aux vitriers	
11.	Scellant	Partagée avec tous	
12.	Portes de garages	Partagée avec tous	
13.	Persiennes		
13.1	Persiennes inactives intégrées au système mur rideau	Réservée aux vitriers	
13.2	Persienne actives intégrées (avec mécanique de ventilation) au système mur rideau	Partagée avec ferblantier	
14.	Pliage / Solinage intégrés au système mur rideau	Réservée aux vitriers	Justification : Fait partie intégrante de l'étanchéité du mur rideau.

\* Selon les spécialités assujetties au BSDQ

**Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installation Contre l'Incendie**  
**Budget 2017**

	<b>2015 Actuel</b>	<b>2016 Budget</b>	<b>2016 Actuel</b>	<b>2017 Budget</b>
<b>REVENUS DE COTISATION</b>	<b>702 322</b>	<b>600 000</b>	<b>659 300</b>	<b>655 556</b>
Cotisation horaire	63 209	54 000	59 337	59 000
Cotisation minimum	600	600	600	600
Cotisation spéciale	0	0	0	0
Membres associés	4 050	4 050	3 750	4 050
<b>Total des revenus de cotisation</b>	<b>67 859</b>	<b>58 650</b>	<b>63 687</b>	<b>63 650</b>
<b>REVENUS D'ACTIVITÉS</b>				
Tournoi de golf	10 962	11 000	11 325	11 000
Assemblée annuelle et expo	11 334	11 000	12 685	12 000
Vente de livres	18 960	4 000	1 640	2 000
	41 256	26 000	25 650	25 000
<b>Coût des activités</b>				
Golf	11 253	9 000	9 853	10 000
Assemblée annuelle et expo	11 693	10 000	9 643	12 000
Achat de livres	14 966	3 400	1 078	1 800
	37 912	22 400	20 574	23 800
<b>Revenu brut des activités</b>	<b>3 344</b>	<b>3 600</b>	<b>5 076</b>	<b>1 200</b>
<b>Revenu brut d'opération</b>	<b>71 203</b>	<b>62 250</b>	<b>68 763</b>	<b>64 850</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>				
Salaires et bénéfices marginaux	48 324	48 360	48 164	48 360
Projet spécial (Paiement rapide)	0	1 000	100	500
Loyer	8 000	8 000	8 000	8 000
Communication	999	1 080	997	1 200
Assurances	2 358	2 500	2 258	2 400
Honoraires professionnels	2 375	2 500	2 400	2 500
Frais de déplacement	437	480	576	600
Dépenses de bureau	901	1 200	462	900
Intérêts et frais bancaires	594	600	491	600
Frais de cartes de crédit	626	680	478	580
Mauvaises créances	300	0	0	0
Frais site web	406	420	837	1 020
Publicité et promotion	1 305	1 500	852	1 000
Frais de représentation	0	240	178	240
Association	2 206	2 500	2 403	2 500
Divers	69	180	69	180
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>68 900</b>	<b>71 240</b>	<b>68 265</b>	<b>70 580</b>
<b>REVENU NET AVANT PLACEMENTS</b>	<b>2 303</b>	<b>-8 990</b>	<b>498</b>	<b>-5 730</b>
<b>REVENUS DE PLACEMENTS</b>				
Gain (perte) non réalisé sur placements	-13 713	0	31 062	9 000
Revenu de placements	4 227	3 000	4 048	3 000
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>-9 486</b>	<b>3 000</b>	<b>35 110</b>	<b>12 000</b>
<b>PROFIT (PERTE) DE L'EXERCICE</b>	<b>-7 183</b>	<b>-5 990</b>	<b>35 608</b>	<b>6 270</b>

## CMEICI

Budget - 2017

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
<b>Revenus de cotisations</b>													
	6.20%	8.60%	11.00%	7.90%	8.60%	11.00%	6.20%	7.50%	7.70%	11.00%	8.00%	6.30%	100.00%
Cotisation horaire des membres	3 658	5 074	6 490	4 661	5 074	6 490	3 658	4 425	4 543	6 490	4 720	3 717	59 000
Cotisation minimum		600											600
Cotisations spéciales - Opération													0
Cotisations membres-associés		1 050	2 400				300	300					4 050
	3 658	6 724	8 890	4 661	5 074	6 490	3 958	4 725	4 543	6 490	4 720	3 717	63 650
<b>Golf</b>													
Tournoi de golf								11 000					11 000
Coût du tournoi de golf								10 000					10 000
	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	1 000
<b>Exposition et Assemblée annuelle</b>													
Assemblée annuelle				12 000									12 000
Frais assemblée annuelle				12 000									12 000
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Livres</b>													
Vente de livres	0	100	200	200	200	200	200	200	200	200	200	100	2 000
Coût des livres	0	90	180	180	180	180	180	180	180	180	180	90	1 800
	0	10	20	20	20	20	20	20	20	20	20	10	200
<b>Revenu brut</b>	3 658	6 734	8 910	4 681	5 094	6 510	3 978	5 745	4 563	6 510	4 740	3 727	64 850
<b>Frais d'opération</b>													
Salaires & bénéfices	3 720	3 720	5 580	3 720	3 720	3 720	3 720	5 580	3 720	3 720	3 720	3 720	48 360
Honoraires professionnelles							2 500						2 500
Projets spéciaux				250					250				500
Publicité & promotions			1 000										1 000
Frais d'association	500	2 000											2 500
Assurance		1 200			1 200								2 400
Intérêt & frais bancaires	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	600
Frais de carte de crédit		100	200	20	20	20	20	200					580
Fournitures de bureau	0	50	100	100	100	100	100	100	100	100	50	0	900
Frais de déplacement	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	600
Divers	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	180
Loyer	667	667	666	667	667	666	667	667	667	666	667	666	8 000
Communications	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 200
Service Webb	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	1 020
Frais de représentation	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	240
<b>Frais d'opération total</b>	5 207	8 057	7 866	5 077	6 027	4 826	7 327	6 867	5 057	4 806	4 757	4 706	70 580
<b>Revenu net d'opération</b>	-1 549	-1 323	1 044	-396	-933	1 684	-3 349	-1 122	-494	1 704	-17	-979	-5 730
<b>Revenus de placements</b>	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	12 000
<b>Revenu Net</b>	-549	-323	2 044	604	67	2 684	-2 349	-122	506	2 704	983	21	6 270